

N° dossier :

Date d'arrivée :

Demande d'aide financière pour mise en conformité de l'assainissement

Avant de formuler une demande d'aide financière, vous devez avoir réalisé un diagnostic d'assainissement, encadré par le SIARE, datant de moins de 3 ans (valide si aucuns travaux effectués depuis la date de contrôle).

Vous devez attendre l'accord du SIARE sur votre demande avant de démarrer vos travaux (réponse, sous forme de courrier de notification, dans un délai d'un mois, à compter de la réception du dossier complet). *L'aide n'est pas automatique pour tous les travaux. Si les travaux sont commencés avant d'avoir l'accord du SIARE, l'aide financière est perdue.*

Attention, cette aide est valable jusque fin 2024.

PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX

Adresse :

CP : Ville :

Référence(s) cadastrale(s) :

DEMANDEUR / PAYEUR

Nom : Prénom :

Propriétaire Autre (préciser) :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Email :

DESCRIPTION DES TRAVAUX PRÉVUS

.....
.....
.....
.....
.....



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER AVANT LES TRAVAUX :

- Rapport de diagnostic de non-conformité, datant de moins de 3 ans
- Devis détaillé des travaux prévus
- Plan projet

Si votre dossier répond aux critères, un courrier de notification du SIARE, qui vaudra accord sur les travaux éligibles, vous sera adressé. Vous pourrez alors commencer vos travaux.

Vous avez un délai de 12 mois, à compter de la date de ce courrier de notification, pour nous envoyer la facture acquittée des travaux.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER APRÈS LES TRAVAUX :

- Facture acquittée au nom du demandeur / payeur
- Contrôle de conformité conforme, encadré par le SIARE
- RIB du demandeur / payeur pour le versement de l'aide financière

L'aide vous sera versée par le Trésor public dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de toutes ces pièces.

Date :

Signature :